



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 20 août 2018 à 17h30

- Décide de refuser la mission de la Protection civile du district de Nyon d'inventorier les biens culturels de notre commune, les archives de Bassins étant déjà gérées, par le biais d'un mandat, à une entreprise spécialisée tierce ;
- Décide d'accepter les propositions de dates du Président du Conseil communal pour les séances du 1^{er} semestre 2019, à savoir, 06 mars et 25 juin 2019 ;
- Décide d'adopter l'ordre du jour à proposer au Président du Conseil communal, en vue de la séance du 25 septembre 2018 ;
- Décide de convier les opposants - à réception de la synthèse Camac - au projet de construction, avec démolition, sur parcelle No 700 ;
- Décide de convier l'opposant – à réception de la synthèse Camac – au projet de construction d'un immeuble de 8 appartements, sur parcelle No 125 ;
- Décide de solliciter un nouveau plan, au vu de la modification sollicitée de la couverture du garage après enquête (ch. de la Trappe 21) ;
- Décide de soumettre à l'enquête publique le projet (mise en conformité) du changement d'affectation du couvert à voiture sur parcelle No 842 ;
- Décide d'autoriser la pose éventuelle d'un panneau de signalisation « C'est Patou » (flèche grise, point rouge, réservée aux entreprises) dans la rue descendante, en haut du Châtelard. Panneau aux frais des requérants ;
- Décide d'adopter le préavis No 05/18 portant sur le règlement et tarif des émoluments du Contrôle de l'habitant, en vue d'être soumis au Conseil communal du 25 septembre 2018 ;
- Décide d'adopter le préavis No 06/18 portant sur une demande de crédit extrabudgétaire de Chf 32'500.—pour l'entretien urgent des chalets d'alpage de Bassins par un financement collectif de l'impôt communal et des subventions, en vue d'être soumis au Conseil communal du 25 septembre 2018 ;
- Décide d'honorer l'invitation de l'Inspecteur forestier le 21 novembre prochain pour une rencontre annuelle ;
- Décide de soumettre à l'enquête publique le projet de réhabilitation d'une ferme sur la parcelle No 140 ;
- Décide de procéder à la réparation du lave-vaisselle de l'Auberge en confirmant le devis de l'entreprise Gehrig Group ;
- Décide de reconduire le mandat de Mme C. Etoupe en tant que préposée aux notifications de poursuites ;
- Décide d'honorer de sa présence à la 7^{ème} rencontre annuelle de l'UCV ;
- Décide d'entrer en matière pour la modification de l'éclairage public nuisible pour un citoyen ;
- Décide d'accorder son autorisation pour l'abattage de deux arbres sis rue Ancienne Scierie 1.

La Municipalité